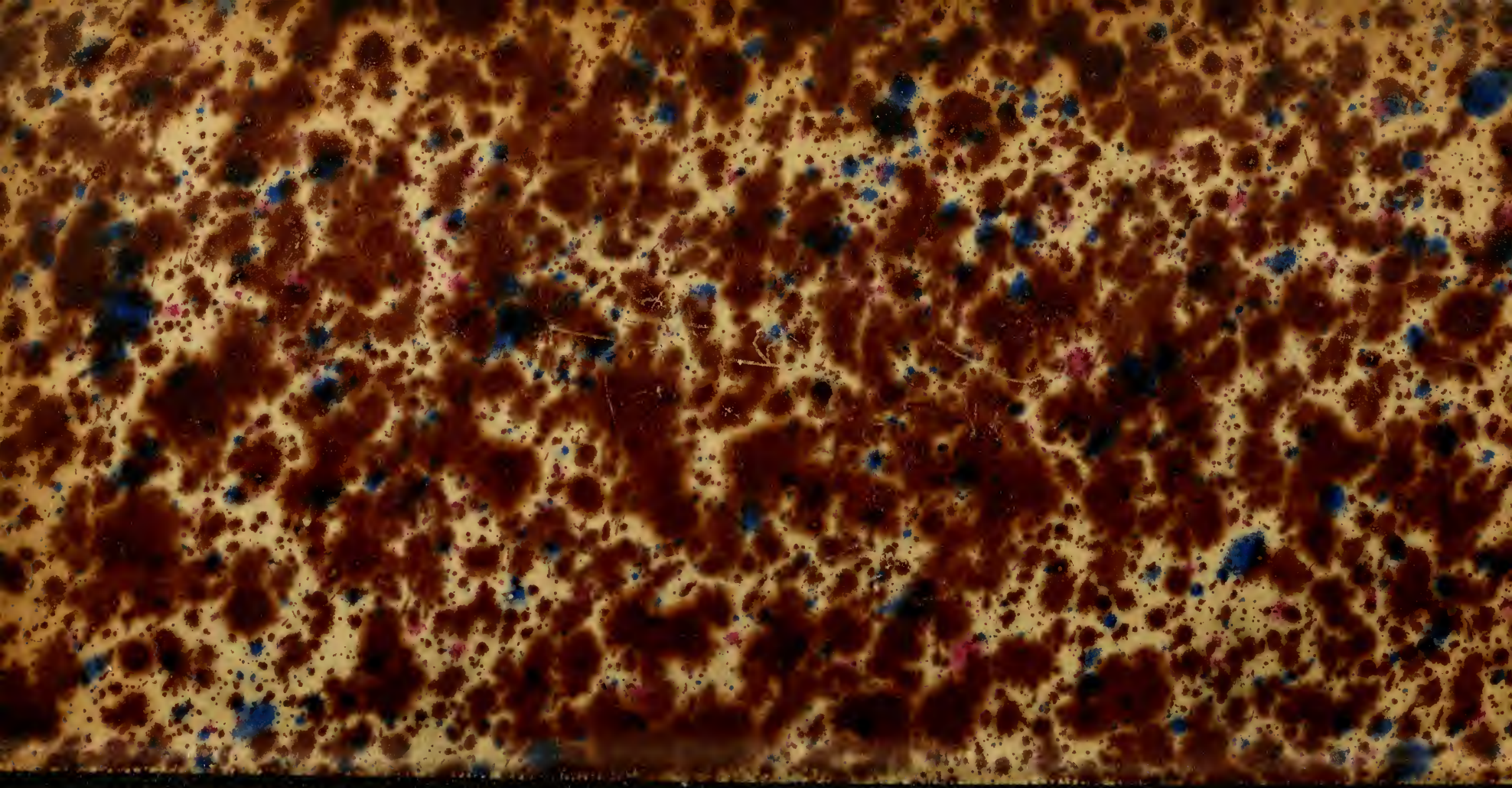

Accessions
159.833

Shelf No.
XG.3656.12

Barton Library.

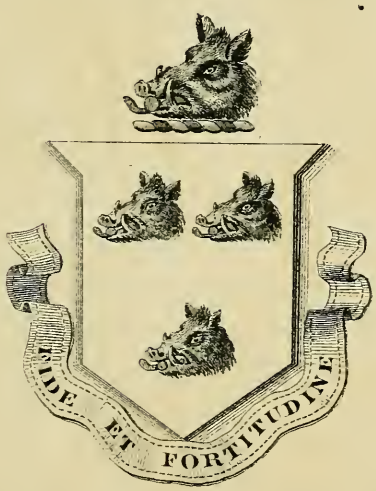

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/adressemessieu00carm

1790.
24 mai

25

ADRESSE

à Messieurs de la Commune du District des Carmes Déchaussés.

MESSIEURS,

Les Supérieurs et les Religieux Prêtres Carmes Déchaussés, vivement affectés du triste sort des Religieux Frères lais de leurs maisons, que le Décret de l'Assemblée nationale restreint à la pension graduelle de 300, 400 et 500 liv., et desirant en adoucir l'amertume, autant qu'il est en leur pouvoir, ont l'honneur de vous représenter, que soit qu'ils restent dans leur état, soit qu'ils en sortent, ils se trouvent réduits, par cette modique pension, à un état d'indigence qu'ils ne devoient pas attendre des services qu'ils ont rendu à la Congrégation.

Liés par des vœux aussi solemnels que les nôtres, ils ont renoncé, comme nous, à tous les avantages dont ils pou-

voient jouir dans le monde, et ne les retrouveront plus en y rentrant, exclus de l'héritage paternel, par des loix qui les en rendent incapables ;

Consumés presque tous par le travail et par les ans, ils n'apperçoivent dans l'avenir que des peines sans consolation, et des besoins sans ressource.

Heureux encore si, restant dans le Cloître, ils pouvoient s'assimiler par leur fortune à celle des Religieux Prêtres qui leur offrent d'avance des entrailles paternelles ; mais la modicité de la pension de ceux-ci, ne fera qu'aggraver les maux des uns et des autres ; en voulant se secourir réciproquement, ils éprouveront des besoins d'autant plus pénibles, qu'ils ne pourront les satisfaire ; que cette perspective est accablante pour des Religieux qui ont acquis, par leur travail, le droit à la commisération publique, puisqu'ils auroient moins à offrir à la Nation, s'ils avoient été moins laborieux.

C'est d'après ces considérations, Messieurs, que voyant de plus près la vérité des choses, les Supérieurs et Religieux Prêtres Carmes Déchaussés osent vous supplier d'honorer leurs Religieux, Frères lais de votre protection auprès de Messieurs de la Municipalité de Paris afin d'obtenir de l'Assemblée nationale une augmentation qui les mette à même de subsister sans souffrir et sans répandre des larmes, au milieu de la félicité publique.

Signée,

F. Benigne de St. Apollinaire, Provincial.

F. Paul Simon du St. Esprit, Secrétaire, Provincial.

F. Ambroise de St. Joseph, Prieur.

F. Thelesphore de St. Dominique, Secrétaire du Chapitre.

COMITÉ DES CARMES DÉCHAUSSES.

Du Mercredi 24 Mars 1790.

L'Assemblée du District des Carmes, lecture faite de l'Arrêté du District des Petits-

Augustins, relatif au sort des Religieux Frères lais, décrété par l'Assemblée nationale, qu'il desire faire améliorer en s'adressant aux Représentans de la Commune, adhère unanimement audit Arrêté, en desirant que la pension des Frères de toutes les Maisons Religieuses, soit augmentée par l'Assemblée nationale.

LOHIER, *Président.*

MONNOT, *Secrétaire-Greffier.*

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue Gît-le-Cœur, N°. 16.